

DEVENEZ AUXILIAIRE DE PUERICULTURE En vous formant par la voie de l'apprentissage

Présentation du métier

En collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture dispense des soins, réalise des activités d'éveil et d'éducation, favorise le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Ses fonctions sont variées : hygiène, confort et alimentation des petits, activités d'éveil, contacts avec les parents, accueil et intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

Compétences visées

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des 8 compétences :

- Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif ;
- Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie ;
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant ;
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes ;
- Établir une communication adaptée à la personne et son entourage ;
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins ;
- Organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle.

Objectif de la formation

Obtention du Diplôme D'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Taux de réussite en 2020 : 100%

Pré-requis

Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la sélection.

Il faut être âgé d'au moins 17 ans pour rentrer en formation.

Il faut signer un contrat d'apprentissage avec une structure.

Ce contrat à durée déterminée est tripartite : conclu avec un employeur, le CFA et l'élève. Il faut être âgé de moins de 30 ans.

Le CFA du groupe SOS et le CFA du groupe Korian accompagnent les élèves à la recherche d'employeurs.

Durant 18 mois, l'élève a un statut de salarié au sein d'une structure.

Sélection

L'entrée en formation est sélective, à partir d'un dossier et d'un entretien de motivation.



Nouveau : Décret du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage sont admis directement en formation et sont dispensés de la sélection.

Pré-Inscription en ligne obligatoire (<http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>)

Dépôt ou envoi du dossier complet au secrétariat : Mme ROGER 01 41 58 56 71

Nombre de places

25 places pour le cursus complet

20 places pour le cursus partiel

Déroulement de la formation

La formation dure 18 mois et favorise l'immersion professionnelle.

22 semaines de cours- 22 semaines de stage - 27 semaines chez l'employeur.

Du 6 septembre 2021 à janvier 2023 pour le cursus complet (sous réserve de modifications)

De janvier 2022 à décembre 2023 pour le cursus partiel (sous réserve de modification)

L'élève auxiliaire de puériculture (AP), tout en se formant, se constitue une expérience solide et reconnue à l'issue de la formation par les futurs employeurs.

Contenu de la formation

- **Module 1** : accompagnement d'un enfant dans les activités quotidiennes
- **Module 2** : état clinique d'une personne à tout âge
- **Module 3** : activités d'éveil de la vie quotidienne et les soins à l'enfant
- **Module 4** : ergonomie
- **Module 5** : relation et communication
- **Module 6** : hygiène des locaux
- **Module 7** : transmission des informations
- **Module 8** : organisation du travail

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques classiques et innovantes, font parties du dispositif concourant à la réussite de l'élève.

- Méthodes innovantes : Analyse de pratiques - Jeux de rôle – Simulation. L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect
- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative.
- Un suivi pédagogique individualisé permettant à chaque apprenti d'identifier ses difficultés et axes de progression.
- Mise à disposition de ressources et moyens favorisant son apprentissage en autonomie (CDI, plateforme e-learning, poste informatique en libre accès).
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFPS, et une équipe de professionnels de santé, vacataires.

Modalité d'évaluation

Chaque compétence fait l'objet d'une validation spécifique. Plusieurs types d'épreuves sont organisés pour évaluer les modules de formation :

- **Épreuves écrites** (questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites),
- **Épreuves orales** (entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème), individuelles ou collectives,
- **Épreuves pratiques** (préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques ou en structure de soins),
- **Mises en situations professionnelles.**

Stages

6 Stages de 4 semaines sont à réaliser :

- Un stage en service de maternité,
- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades,
- Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance,
- Un stage optionnel effectué en fin de formation et organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique.

Lieux d'exercice

Le domaine d'intervention de l'auxiliaire de puériculture est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, maternité, centre de protection maternelle et infantile, structure d'accueil, crèches, service de pédopsychiatrie, service d'aide sociale à l'enfance...

A l'issue de la formation, **100% de diplômés sont en emploi.**

Evolution professionnelle

La profession d'auxiliaire de puériculture offre plusieurs **perspectives de carrière** suivantes :

- Après trois années d'expériences professionnelles, l'auxiliaire de puériculture peut se présenter aux **concours d'infirmiers(ères)**. Un(e) auxiliaire de puériculture devenu(e) infirmier(ère) dispose de toutes les évolutions et spécialisations possibles.
- Une passerelle est possible pour obtenir le **diplôme d'Etat d'aide-soignant**, car plusieurs modules sont en commun avec le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il est possible de s'orienter vers une formation d'éducateur de jeunes enfants.

Tarifs

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur.

L'élève perçoit un salaire tout au long des 18 mois pouvant aller de 60% à 100% du SMIC selon son âge.

Les atouts de l'IFPS

- ✓ Une promotion à "taille humaine" de 20 élèves
- ✓ Un accompagnement individualisé à la recherche employeur
- ✓ Un réseau employeur important : la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, les structures du groupe SOS, les villes de Montreuil, Fontenay, Rosny, Noisy Le Sec, le département 93...
- ✓ Notre taux de réussite de 98%

Contact

Mme Tania ROGER : 01 41 58 56 71 t.roger@lafocss.org

QUI SOMMES NOUS ?

L'Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS)

L'Institut de Formation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon dispense une offre de formation professionnelle initiale et continue dans le champ sanitaire et social. Agréé par la Région Ile-de-France et l'Agence Régionale de Santé (ARS), il prépare à 4 diplômes d'Etat :

- Infirmier,
- Aide-Soignant,
- Auxiliaire de Puériculture,
- Accompagnant Educatif et Social.



La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

De la naissance à la fin de la vie au service des familles

Créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon répond aux besoins sanitaires et médico-sociaux des personnes fragilisées par la maladie, l'âge, l'isolement, les charges de famille ou l'insuffisance des ressources, de la naissance à la fin de la vie.

Elle déploie une offre globale et diversifiée **d'accueil, d'accompagnement, de soins ou de prise en charge médicale ou médico-social**, en Île-de-France à travers un **Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS) et de 50 structures sanitaires et médico-sociales** organisées en pôle d'activité :

- Le pôle Santé
- Le pôle Personnes Âgées/Personnes Handicapées
- Le pôle Petite Enfance